

Un système d'information comptable (SIC) est un ensemble de règles, de procédures, de méthodes et de techniques destinées à organiser, gérer et contrôler la production d'informations comptables, fiscales, financières et sociales. L'objectif d'un SIC est de répondre aux nombreuses obligations des entreprises, mais aussi de mettre en place les instruments de gestion, nécessaires au pilotage et au management stratégique des entreprises.

## 1. Procédure et organisation du système

Le PCG stipule qu'une documentation décrivant l'organisation et les procédures comptables doit être établie pour assurer la compréhension et le contrôle du système. Le manuel des procédures est un document (papier ou numérique) qui présente l'organisation de l'entreprise, les modalités de traitement de l'information comptable, les méthodes d'actualisation des données, les mécanismes de contrôle du système. Les livres de procédures et d'organisation comptable doivent présenter l'organisation de la fonction comptable, le plan des comptes, les moyens utilisés et les informations produites.

## 2. Les sources du droit comptable

Comme pour les autres branches du droit, elles sont d'ordre législatif et réglementaire. Mais elles émanent aussi de la jurisprudence et de la doctrine comptable. On peut donc identifier les sources suivantes :

- Loi comptable du 30 avril 1983
- Loi du 17 février 1986 sur les comptes consolidés
- Loi du 6 avril 1998 sur la création du CRC
- Décrets d'application des lois (29 novembre 1983 et 17 février 1986 et 14 octobre 1998).
- Les prescriptions de l'ANC (autorité des normes comptables)
- Les arrêtés homologuant les règlements de l'AMF (autorité des marchés financiers).
- La jurisprudence du fait des décisions rendues par les tribunaux.
- La doctrine comptable grâce à la contribution des organisations professionnelles nationales et internationales (avis, recommandations et normes professionnelles).

## 3. Les obligations liées à l'exercice du métier

Les professionnels de la comptabilité (comptables salariés, comptables libéraux et comptables publics) sont tous investis d'une mission importante. Ils ont le devoir de tout mettre en œuvre pour que les documents comptables fournissent une image aussi fidèle que possible de la situation économique, financière et patrimoniale des entreprises et des collectivités. La profession est soumise à de nombreuses obligations, et les professionnels comme les commissaires aux comptes sont directement concernés par des incompatibilités de nature professionnelle et familiale. Des contrôles à tous les niveaux (contrôle du commissaire aux comptes, contrôle de l'administration fiscale et sociale, contrôle de la chambre régionale des comptes pour la comptabilité publique) confirment que l'exercice du métier suppose le respect d'un ensemble de normes professionnelles. Les normes de comportement insistent notamment sur l'intégrité morale, l'indépendance, la probité, l'honneur, la dignité et la compétence des professionnels du métier. Ils sont en principe soumis à une obligation de moyen et au secret professionnel sauf en matière de faits graves de nature à être révélés au procureur de la république.

## 4. Principes et modèles comptables

La comptabilité s'inscrit dans un cadre normalisé. Les règles et principes comptables sont établis par le PCG, le code de commerce et les prescriptions de l'ANC. Ils visent à harmoniser le traitement des données en vue d'assurer la compréhension, la transparence et le contrôle des flux physiques, monétaires et immatériels de manière à garantir la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes des entreprises. Le PCG retient les principes suivants :

- Permanence des méthodes
- Continuité de l'exploitation
- Séparation des exercices
- Prudence
- Coût historique
- Non-compensation
- Importance significative
- Intangibilité du bilan d'ouverture

## 5. Le pilotage du système par un PGI

Les systèmes d'information comptable sont de plus en plus performants et automatisés grâce au pilotage par des progiciels de gestion intégrée. Le fait de travailler à partir d'un serveur équipé d'une base de données unique associée à de multiples modules interconnectés permet d'exploiter les informations du système dans tous les rouages de la gestion des entreprises. Le schéma suivant permet de constater l'importance de cette interconnexion entre les différentes facettes de la comptabilité et de la gestion sous l'angle des nouvelles technologies de l'information et de la communication en relation avec les processus du BTS CG.

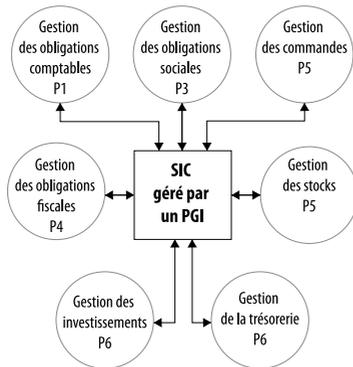


Figure 1. Schéma de gestion intégrée du SIC

L'avantage d'un système de gestion intégrée est de faciliter l'intégration et la standardisation des processus, pour une meilleure cohérence, homogénéité, et irrigation de l'information auprès des différents utilisateurs. Pour l'entreprise, l'objectif consiste aussi à améliorer le processus de circulation et la qualité de l'information, sources de productivité et de création de valeurs.

## 6. Configuration matérielle d'un système d'information comptable

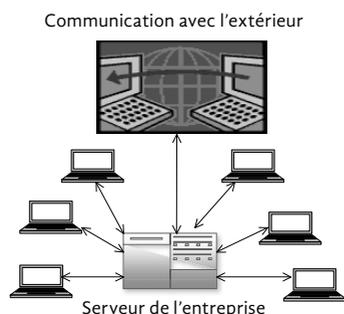


Figure 2. Configuration matérielle d'un SIC

## 7. Les étapes du traitement informatisé des documents comptables

Le traitement informatisé des systèmes comptables se généralise dans toutes les organisations. L'ouverture et le traitement d'un dossier à l'aide d'un progiciel passent par plusieurs étapes en raison des obligations de conformité des documents comptables aux normes et à la réglementation en vigueur. Le processus de traitement peut être présenté selon le schéma suivant :

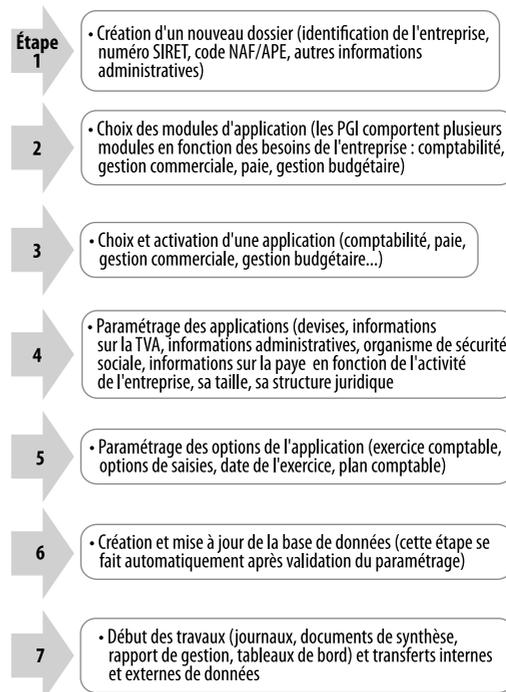


Figure 3. Étapes du traitement des données à l'aide d'un PGI

## APPLICATIONS

---

### ► Exercice 1. Projet de création d'une agence de voyages

La direction d'un centre de loisirs et de vacances projette la création d'une agence de voyages afin de compléter les services proposés à sa clientèle. L'agence sera dotée d'un PGI afin de gérer toutes les activités liées au secteur.

#### Questions

1. Présentez les principaux modules du PGI nécessaires au projet.
2. Proposez quelques indicateurs qui permettraient de gérer la clientèle.

### ► Exercice 2. Projet de dématérialisation d'un groupe

La société PGM est une société mère qui contrôle plusieurs filiales en France et à l'étranger. Depuis la mise en place d'une stratégie de croissance externe au sein du groupe, le système d'information a évolué par ajustements successifs de modules de gestion sur une structure datant de la création de la société mère. Aujourd'hui la nécessité de revoir le schéma global de circulation de l'information au sein du groupe est devenu un impératif pour la direction. Les dirigeants envisagent de moderniser le système d'information du groupe en mettant l'accent sur une dématérialisation complète des documents circulant entre la société mère et ses filiales.

#### Questions

1. Présentez de façon schématique les principaux documents comptables à dématérialiser au sein du groupe.
2. Expliquez l'intérêt pour un groupe de faire le choix d'un système d'information interne dématérialisé.
3. Est-il souhaitable de dématérialiser toutes les informations circulant entre une société mère et ses filiales ?

## SOLUTIONS DES APPLICATIONS

---

### ► Exercice 1. projet de création d'une agence de voyages

#### Question 1. Principaux modules nécessaires

Les modules nécessaires au fonctionnement d'une agence de voyage regroupent des modules classiques de gestion de toutes les entreprises et des modules spécifiques au métier : on peut donc proposer les modules suivants :

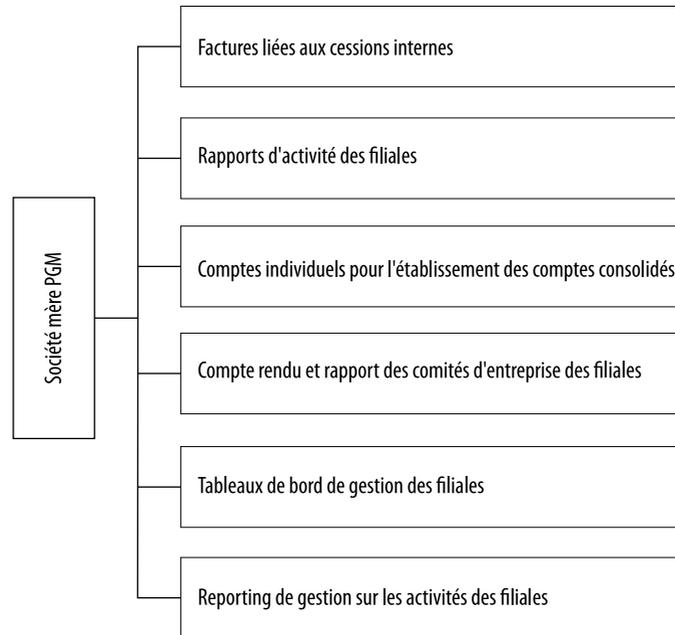
- Facturation et comptabilisation
- Gestion commerciale
- Gestion de la paie
- Excursions et transferts
- Locations de véhicules
- Séjours hôteliers
- Réservations

#### Question 2. Des indicateurs pour gérer la clientèle

- Chiffre d'affaires mensuel
- Les principales destinations des clients
- La durée des vacances
- Les types d'excursions
- Le profil des clients
- Les attentes de la clientèle

► **Exercice 2. projet de dématérialisation d'un groupe**

**Question 1. Présentation schématique des principaux documents comptables**



**Question 2. Intérêt d'un système d'information interne dématérialisé.**

Un système d'information dématérialisé en interne est un atout pour un groupe car les sociétés mères doivent souvent gérer de manière décentralisée les activités de leurs filiales. La nécessité d'être informé en temps réel de la situation économique, financière et sociale des filiales sous contrôle exclusif, est de nature à faciliter la prise de décision par la direction générale du groupe. Dans le cadre d'un groupe, les sociétés entretiennent naturellement des relations commerciales privilégiées. Les cessions internes et les multiples transferts d'informations entre les différents membres d'un groupe justifient amplement la mise en place d'un système d'information dématérialisé. Il s'agit aussi d'optimiser la fonction logistique au sein du groupe afin de maîtriser les coûts et d'optimiser l'efficacité des transferts de flux de toutes natures dans les structures complexes et décentralisées.

**Question 3. Opportunité de dématérialiser certaines informations ?**

Les informations de pilotage et d'exploitation récurrentes sont de nature à être standardisées et dématérialisées. Elles peuvent être largement diffusées sans risque pour une structure décentralisée. Mais les informations stratégiques doivent être traitées de manière confidentielle et ne peuvent être diffusées de façon dématérialisée sans mettre en danger le processus de prise de décision stratégique des groupes.

La constitution est la première grande étape dans l'existence d'une entreprise. Ses obligations comptables, fiscales et sociales débutent avec son immatriculation au registre du commerce. Toutefois les dépenses réalisées par les associés ou actionnaires pour sa création peuvent être transférées à la société nouvellement créée.

## 1. Définition d'une société

Une société est une entité économique, juridique et sociale issue d'une convention passée entre des personnes physiques et/ou morales en vue de mettre en commun des moyens techniques, humains et financiers dans le but d'en tirer une économie.

## 2. Critères de classification des sociétés

Ils sont généralement associés à la forme juridique des entités (SNC, SARL, SAS, SA, SCA...), au statut de leurs dirigeants, à la nature de leurs activités et à leur taille. Ces critères de classification sont importants car ils conditionnent leurs obligations envers les parties prenantes notamment auprès de l'administration fiscale et sociale.

## 3. La formation du capital social

Les apports peuvent être :

- En numéraires avec une libération immédiate à hauteur de 50 % dans les SA, SAS, et de 20 % dans les SARL. Le solde doit être libéré dans un délai maximum de cinq ans.
- En nature avec une libération immédiate et intégrale.

### Remarques

- Les apports en industrie (connaissances techniques ou professionnelles) sont interdits dans les sociétés anonymes (SA et SCA). Ils n'entrent pas dans la formation du capital des autres sociétés (sociétés de personnes, les SARL et SAS) mais donnent droit au versement de bénéfices.
- Aucun minimum n'est exigé pour le capital social dans les entreprises individuelles, les SARL et les SAS. Pour les sociétés anonymes et les sociétés en commandite par actions (SCA) le capital minimal est de 37 000 €.

## 4. Les frais de constitution

Ils peuvent être des frais d'actes, des commissions bancaires, des honoraires (notaire, avocat, expert-comptable), ou encore des frais de publicité.

Selon le PCG, ils doivent être enregistrés en charges (méthode préférentielle).

↳ *Exemple* Pour des honoraires d'un montant de 2 000 € HT payés lors de la constitution d'une société le 3/1/N, on aura les écritures suivantes :

3/1/N			
6226 4456	4011	Honoraires État TVA sur biens et services Fournisseurs prestations de services	2000 400 2400
Facture honoraires			

3/1/N			
4011	512	Fournisseurs Banque	2400 2400
Paiement honoraires			

Mais leur enregistrement au compte 2011 « frais de constitution » est autorisé. Dans ce dernier cas ils doivent être amortis par fractions égales sur une période maximale de 5 ans.

### Remarque

Si les dirigeants choisissent cette option, aucune distribution de résultat n'est autorisée avant que les frais de constitution ne soient totalement amortis (sauf exception pour les actions bénéficiant d'une garantie d'état pour un dividende minimal).

3/1/N			
2011 44562	512	Frais de constitution État TVA sur immobilisations Banque	2000 400 2400
Frais de constitution immobilisés			

31/12/N			
68111	2801	Dotations aux amortissements Amortissements frais de constitution	400 400
Amortissement frais de constitution			

## 5. Écritures de constitution

↳ *Exemple* Constitution le 3/1/N d'une SA au capital social de 500 000 € divisé en 10 000 actions de 100 €.

L'un des actionnaires apporte les biens suivants :

Éléments d'actif apportés	Valeurs nettes comptables (en €)
Terrain	100 000
Construction	150 000
Matériels industriels	10 000
Stock de marchandises	20 000
Créances	20 000

Montant des apports en nature : 300 000 €

Montant des apports en numéraire : 200 000 €

Montant des apports en numéraire à libérer à la constitution :

$50\% \times 200\,000\text{ €} = 100\,000$

Promesses d'apport 3/1/N

109		Actionnaires CSNA	100 000	
45611		Associés – apports en nature	300 000	
45615		Associés – apports en numéraire	100 000	
	1011	Capital souscrit non appelé		100 000
	1012	Capital souscrit appelé non versé		400 000

Libération immédiate des apports en nature 3/1/N

211		Terrains	100 000	
214		Constructions	150 000	
2154		Matériels industriels	10 000	
3		Stocks de marchandises	20 000	
411		Clients	20 000	
	45611	Associés – apports en nature		300 000

Libération des apports en numéraire : 100 000 € 3/1/N

512		Banque	100 000	
	45615	Associés – apport en numéraire		100 000

Régularisation du capital libéré : 400 000 € 3/1/N

1012		Capital souscrit – appelé, non versé	400 000	
	1013	Capital souscrit – appelé, versé		400 000

Appel d'une fraction supplémentaire : 50 000 € 3/1/N+1

45621		Actionnaires : capital appelé NV	50 000	
	109	Actionnaires : CSNA		50 000

Régularisation du capital appelé pour la fraction appelée 3/1/N+1

1011		Capital souscrit – non appelé	50 000	
	1012	Capital souscrit – appelé, non versé		50 000

Versement de la fraction appelée : 40 000 €, Un actionnaire n'a pas versé 3/2/N+1 :

512		Banque	40 000	
	45621	Actionnaires. CSANV		40 000

Régularisation après versement 3/2/N+1

1012		Capital souscrit appelé non versé	40 000	
	1013	Capital souscrit appelé versé		40 000

Constatation de la défaillance d'un actionnaire : 10 000 € 3/3/N+1

4566		Actionnaires défaillants	10 000	
	45621	Actionnaires. CSANV		10 000

Constatation d'un versement anticipé : 5 000 €

512		Banque	5 000	
	4564	Actionnaires-versements anticipés		5 000

## 6. Le bilan d'ouverture

Il s'agit du premier bilan que l'on peut établir suite à la constitution. Il récapitule au passif le capital social et à l'actif le capital souscrit non appelé et les éléments d'actif reçus. Le bilan d'ouverture est établi à la date d'immatriculation de l'entité au registre du commerce.

## APPLICATIONS

### ► Exercice 1. Constitution d'une SA

La SA METALEX a été constituée le premier juin N-2. Son capital formé de 10 000 actions de 100 € est composé de 50 % d'actions de numéraire placées auprès de la BNP chargée de les commercialiser.

La société SOLIFLEX a fait apport des éléments suivants :

- Matériels industriels : 400 000 €
- Titres de participation : 25 000 €
- Stocks de marchandises : 75 000 €

#### ✎ Remarques

- Frais de constitution supportés par la SA : 8 000 € HT
- Le capital est libéré au minimum légal.
- Le solde du capital a été appelé le premier juin N et libéré 14 jours après.
- Les frais de constitutions ont été comptabilisés dans les immobilisations.

### Questions

1. Rappelez les conditions de libération du capital en matière de constitution pour les SA et SARL.
2. Présentez les écritures de constitution.
3. Établissez le bilan d'ouverture.
4. Présentez les écritures d'appel et de libération du solde.
5. Quel est le rôle d'un commissaire aux apports en général? Quelles diligences doit-il mettre en œuvre dans le cas présent?
6. Dans quelles conditions cette société pourrait-elle distribuer des dividendes?

### ► Exercice 2. Constitution d'une SARL

Une SARL a été créée le premier mars N par trois associés Pierre Paul et Jacques. Les apports effectués par chacun d'eux ont été résumés dans le tableau suivant :

Nature des apports	Pierre	Paul	Jacques
Apports en numéraire	50 000 €		
Apports en nature			
• Local commercial		50 000 €	
• Stocks de marchandises			50 000 €

#### ✎ Remarques

- Le capital de la société est formé de parts sociales de valeur 100 €.
- Les apports ont été libérés selon le minimum légal.
- Frais de constitution : 9 600 € TTC

### Question

Enregistrez les écritures de constitution de la SARL en optant pour la méthode préférentielle du PCG.

### ► Exercice 3. Constitution d'une SNC

Paul et Pierre ont créé le premier avril N une SNC de commercialisation de fleurs sur un marché régional.

- Paul apporte un local d'une valeur de 60 000 € acheté avec l'argent de son plan d'épargne logement (PEL)
- Pierre apporte une partie de ses économies pour un montant de 40 000 €.

Les frais engagés par les deux amis au cours du mois d'avril N sont :

- Frais de constitution : 2 000 € HT
- Frais d'aménagement du local : 5 000 € HT

### Question

Enregistrez les écritures de constitution de la SNC.

## SOLUTIONS DES APPLICATIONS

### ► Exercice 1. Constitution d'une SA

#### Question 1 : Les conditions de libération du capital en matière de constitution

	SA	SARL
Capital social	37 000 € minimum	Aucun minimum n'est exigé
Libération des apports	Libérés de 50 % minimum dès la souscription.	Libérés de 20 % minimum
• En numéraires		
• En nature	Intégralement libérés dès la souscription des actions	Intégralement libérés dès la souscription des parts

#### Question 2 : Les écritures de constitution

##### Calculs préalables :

- Apport en nature: 500 000 €
- Apport en numéraire: 500 000 €
- Libération de l'apport en numéraire: 250 000 €
- TVA sur les frais de constitution: 1 600 €

1/6/N-2			
45611	Associés – apports en nature	500 000	
45615	Associés – apports en numéraire	250 000	
109	Actionnaires CSNA	250 000	
1011	Capital souscrit non appelé		250 000
1012	Capital souscrit appelé non versé		750 000

##### Promesses d'apport

1/6/N-2			
261	Titre de participation	25 000	
2154	Matériels industriels	400 000	
37	Stocks de marchandises	75 000	
45611	Associés – apports en nature		500 000

##### Libération apports en nature

1/6/N-2			
512	Banque	250 000	
45615	Associés: apport en numéraire		250 000

##### Libération apports en numéraires

1/6/N-2			
1012	Capital souscrit – appelé, non versé	750 000	
1013	Capital souscrit – appelé, versé		750 000

##### Régularisation du capital

1/6/N-2			
622	Rémunérations d'intermédiaires	8 000	
44566	État TVA sur biens et services	1 600	
4011	Fournisseurs		9 600

##### Frais de constitution

1/6/N-2			
4011	Fournisseurs	9 600	
512	Banque		9 600

##### Paiement frais de constitution